

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint technique principal 2^e classe
 CATEGORIE C
 ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de Moita.

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
01	ALERINI <u>Doménique</u>	Adjoint technique territorial	01.06.2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
 Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
 Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
 - dans le vivier des agents promouvables,
 - parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	01	01	02
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	01	01	02

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
16 MAI 2023
 AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
16 MAI 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des Carrières

Fait à Moita le 14 mai 2023
 L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)
 le Maire
F. Dominique



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^eP
CATEGORIE B
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de Mista

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
01	GOZZI MAGALI	Rédacteur	01/08/2023

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
16 MAI 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
16 MAI 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	01	01	02
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	01	01	02

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
16 MAI 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des Carrières

Fait à Mista le 14 mai 2023

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)



[Handwritten signature]